Arrêté | Générale | colonial

Arrêté n° 406 portant expulsion de la Côte Française des Somalis du nommé Ali Abdillahi.

n° 406

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 mai 1945

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1945

Date du numéro
1 mai 1945

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libéraration nationale ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vu le décret du 4 juin 1938, organisant la Justice indigène à la Côte Française des Somalis

Vu le jugement en date du 22 février 1945 du Tribunal indigène d r insta ce d Djibouti statuant en matière correctionnelle en ce qui concerne Ali Abdillahi, condamné à 8 mois d'emprisonnement et cinq ans d'interdiction de séjour pour vol ;

TEXTE INTÉGRAL

Article ier

— Le séjour dans la C.F.S. et Dépendances est interdit pendant 5 ans à : Ali Abdillahi : Abéracual : 16 ans, né vers 1928 à Hargueissa Somaliland» ; fils de feu Abdillahi Obsié et de Kadidja Djama : célibataire. boy, sans domicile fixe. Ai t. 2. — Le présent arrêté sera notifie à l'intéressé avant sa sorti? de prison, communiqué et publié partout où besoin sera.

P. le Gouverneur en mission,L'Administrateur des Colonieschargé de l'expédition desaffaires courantes et urgentes,DE LA GUERONNIERE.